

# Fête Nationale du 14 juillet



Lundi 13 juillet

19h30

**Repas offert aux habitants d'Ossey.**

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

*(limité à 200 personnes)*

*Coupon d'inscription à la fin du bulletin*

**Retraite aux flambeaux  
soirée dansante.**

Mardi 14 juillet

13h00

**Concours de boule**



16h00

**Jeux pour les enfants.**



N° 143  
20 JUIN 2015



## LE MOT DU MAIRE

Déjà plus d'un an de travail pour le conseil qui se réunit toujours dans un climat serein et constructif.

Je m'en réjouis et souhaite que cela se poursuive.

D'abord, une des premières préoccupations du conseil c'est évidemment « le bon vivre » à Ossey les trois maisons : accueil, propreté, fleurissement, aménagement et manifestations familiales participent à cette réussite.

Je remercie à cette occasion le comité des fêtes qui organise quelques manifestations.

Les travaux de l'école ont débuté en juin et devraient s'achever fin août afin d'accueillir les écoliers et leurs enseignants dans un lieu plus agréable.

Enfin, la dernière réalisation conséquente de cette année sera l'aménagement de certaines entrées de pavillon et de quelques portions de voirie.

D'autres projets trottent dans nos têtes et notamment la sécurité routière dans le village qui fait l'objet de nombreuses plaintes.

Toutefois, compte tenu des restrictions budgétaires imposées par l'état et qui vont aller en augmentant, nous devons rester raisonnables et continuer à maîtriser les dépenses de la commune.

Chaque chose en son temps. Bon été à tous.

Isabelle Tripier.

# INFORMATIONS

KERMESSE DE L'ECOLE  
VENDREDI 26 JUIN  
18H00  
A LA SALLE DES FÊTES.



Responsable : Mr Rémi LEFRANC  
35 bis Rue Georges Clémenceau  
10350 MARIGNY le CHATEL  
Téléphone: 03.25.21.61.45

Dimanche 12 juillet 2015

## Challenge RUCH

Concentration cyclotouriste

Randonnée pédestre.

Organisées par la section cycle

De la MJC Marigny le Châtel

En partenariat avec la société RUCH.

→ parcours cyclo de 22 km à parcourir le nombre de fois désiré

→ parcours de randonnée pédestre de 6 km à parcourir le nombre de fois désiré

Inscriptions à partir de 7h00 (2 €)

Route de Marigny le Châtel à Ossey les Trois Maisons

Sur le parking de l'entrepôt Ruch.

Remise des coupes et vin d'honneur à partir de 11h30.

19 JUILLET 2015

LE COMITE DES FÊTES  
ORGANISE SON VIDE GRENIER ANNUEL  
SUR LE STADE.

6H00 à 18H00  
2 Euros le Mètre

Pour réservation  
et renseignements  
Contacter Marie Simonny  
Présidente du comité des fêtes  
au 03.25.21.47.84.

Buvette et restauration  
sur place.

CONCOURS DE BOULES  
L'APRES MIDI.

LE JURY  
DU FLEURISSEMENT COMMUNAL  
PASSERA DURANT L'ETE.  
SOYEZ PRÊTS.



J. R. BATIMENT  
Maçonnerie,  
Couverture,  
Terrassement.  
A votre service.  
06.69.35.35.98  
03.25.24.45.26

www.yayaa310.1s.fr

# EXPO AUTO-MOTO

## BOURSE GRATUITE

### OSSEY-LES-TROIS-MAISONS(10)

### PLACE DE LA SALLE DE FÊTES

## 6 SEPTEMBRE 2015

ENTREE GRATUITE

ITINERAIRE DE BALADE

De 8h00

à 18h00

CONTACT ET RESERVATION (LE SOIR): Yannick : 06.64.10.56.23 RESTAURATION BUVETTE SUR PLACE

### TIMBRE ELECTRONIQUE

Depuis le 2 mars 2015, vous pouvez acheter en ligne 24/24 h et 7j/7 en quelques clics votre timbre fiscal électronique pour l'obtention d'un passeport pour cela connectez-vous sur le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) vous serez guidé dans la marche à suivre.

*Jeunes lycéens étrangers  
Equatoriens et Allemands,  
cherchent une famille d'accueil*



*D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Mariale, Équatorienne, pratique le ballet et le yoga. Elle aime aussi cuisiner et jouer du piano. Elle a déjà fait un séjour d'une année scolaire aux Etats-Unis, ce qui l'a beaucoup aidé pour perfectionner son anglais.*

*Tharek est allemand et étudie le français depuis 6 ans. Il a 17 ans et pratique le violon et le piano. Il est passionné de grec ancien et attend une famille avec impatience pour l'année scolaire 2015/2016 !*

*Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !*

**Renseignements : CEI-Centre Echanges Internationaux Vanessa SIMON ou Katja Lebeslourd**

**Bureau Coordinateur CEI 02.99.20.06.14 ou 02 99 46 10 32**

# COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

## SEANCE DU 4 MARS 2015

### Objet: Demandes de Certificat d'Urbanisme .

Suite à deux demandes de certificat d'urbanisme présentées respectivement par 3G IMMO CONSULTANT et Mes ROZOY et CAILLIEZ, pour la parcelle cadastrée ZS 26, d'une superficie totale de 1188 m<sup>2</sup>, en vue de la construction d'une maison d'habitation,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la délivrance du certificat d'urbanisme demandé par 3G IMMO CONSULTANT et Mes ROZOY et CAILLIEZ pour la parcelle cadastrée ZS 26, d'une superficie totale de 1188 m<sup>2</sup>, en vue de la construction d'une maison d'habitation.

### Objet: Aménagement d'entrées de propriétés et de chemins communaux .

Madame le Maire explique que les trottoirs de la localité sont soit aménagés par la mise en place de 20 cm de concassé et d'une finition consistant en une bicouche avec gravillons roses, soit laissés engazonnés et entretenus par une tonte régulière. Devant les propriétés concernées par les trottoirs engazonnés, la commune a fait procéder à l'aménagement d'entrées en concassé stabilisé et enrobé, devant les autres, les entrées ont été aménagées en bicouche semblable à celui des trottoirs.

Quinze habitations, dont dix récemment construites, sont actuellement en attente d'un accès correct et deux chemins communaux menant à de nouvelles constructions n'ont pas de revêtement.

Madame le Maire propose de faire réaliser ces aménagements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de faire réaliser les travaux d'aménagement exposés ci-avant, à savoir :

- 13 entrées de propriété en enrobé,
- 2 entrées de propriété en bi-couche,
- terrassement sur 0.50 m d'épaisseur et mise en place d'enrobé sur l'impasse du Lavoir (126 m<sup>2</sup>) et le chemin du Bois Moineau (400m<sup>2</sup>),

FIXE l'enveloppe financière maximum de ces travaux à 50 000.00 € HT, soit 60 000 € TTC.

AUTORISE Madame le Maire à contacter des entreprises et à leur demander des devis pour ces travaux,

CHARGE Madame le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Sénateur Philippe ADNOT une aide financière pour ces travaux dans le cadre des fonds parlementaires.

### Objet: Taux des taxes locales pour l'année 2015 .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les taux suivants pour les taxes locales en 2015 :

	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	<b>15.82 %</b>	60 860
Taxe foncière (bâti)	<b>8.57 %</b>	24 090
Taxe foncière (non bâti)	<b>6.13 %</b>	5 168
CFE	<b>14.17 %</b>	3 514
TOTAL		93 632

### **Objet: Subventions communales 2015 .**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2015 :

- Association des Ecoles Maternelle et Elémentaire d'Ossey	5 000.00 €
- CCAS d'Ossey	150.00 €
- Comité des Fêtes d'Ossey	500.00 € + prêt de la salle à chaque manifestation organisée
- OAL	250.00 € + prêt de la salle une fois dans l'année
- OTL	Prêt de la salle un mardi sur deux
- Société de chasse associative d'Ossey	Prêt de la salle une fois par an
- Course cycliste (Comité de l'Aube FSGT)	200.00 €
- A.D.M.R	700.00 €
- Foyer C.E.G. Marigny	690.00 € (30 € par élève X 23 élèves)
- CRAC	prêt de la salle une fois dans l'année
- CFA de Pont Ste Marie (CAP Arnaud FONTAINE)	65.00 €.

Le Conseil Municipal, n'accordant pas de subvention à des entreprises privées, refuse à l'unanimité d'attribuer une aide financière aux Ecuries d'OC.

### **Objet: Amortissement au compte 28041582 du budget de la commune .**

Madame le Maire explique que par délibération en date du 8 octobre 2013, le Conseil Municipal avait décidé d'intégrer le compte d'amortissement 28041582 au budget de la commune pour amortir les dépenses mandatées au compte 2041582 (« subventions d'équipement versées aux organismes publics – groupements de collectivités – autres groupements – bâtiments et installations »), compte utilisé notamment pour les travaux d'extension du réseau électrique. Le Conseil avait également fixé la durée d'amortissement pour ce compte à 30 ans.

Or la nomenclature M14 prévoit que la durée d'amortissement pour ce compte ne peut-être que de 15 à 20 ans, Madame le Maire propose donc de fixer cette durée à 15 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de fixer la durée d'amortissement pour ce compte à 15 ans.

### **Objet: Remboursement des frais de fourniture d'étiquettes pour les élections .**

Madame le Maire explique que les services de la Préfecture demandent aux communes de fournir des jeux d'étiquettes autocollantes portant le nom et l'adresse de tous électeurs de la commune, et devant servir à l'envoi de la propagande électorale pour les élections. Afin d'obtenir le remboursement des frais d'achat, d'impression et d'envoi de ces étiquettes, il convient de présenter une facture aux services de la Préfecture, accompagnée d'une délibération fixant le montant unitaire de ces étiquettes.

Compte tenu des indications reçues de la Préfecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix unitaire d'une étiquette à 0.04 €.

### **Objet: Modification du domaine public et mise à jour de la voirie communale .**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2010 approuvant le classement de la voirie communale,

Suite à l'acquisition par la commune de la voirie existante appelée rue des Combattants et considérant l'intérêt de l'inclure dans le domaine public communal,

Vu l'intérêt d'inclure l'espace situé près de la salle des fêtes dans le domaine public communal,

Vu la présence d'une habitation dans le prolongement de l'impasse du Lavoir,

Vu la présence d'habitations le long du chemin d'exploitation dit du Bois Moineau,

Vu l'intérêt de redéfinir l'extrémité de certaines rues sans en changer la longueur,

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau général de classement de la voirie ainsi que le plan correspondant. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de déclasser l'ensemble des voies du domaine public communal,
- d'intégrer la rue des Combattants dans le domaine public communal sur une longueur de 338 mètres, avec pour origine et pour extrémité le Mail du Riot,
- d'intégrer l'espace situé près de la salle des fêtes dans le domaine public communal sous la dénomination "Parking de la salle des fêtes",

- de prolonger de 38 mètres l'impasse du Lavoir, avec pour nouvelle longueur 98 mètres et pour nouvelle extrémité le dernier angle de la dernière maison à gauche,

- de classer une partie du chemin d'exploitation dit du Bois Moineau dans le domaine public communal, de l'appeler chemin du Bois Moineau, avec pour longueur 136 mètres, pour origine la route départementale n°33 et pour extrémité le dernier angle de la dernière propriété à droite,

- de redéfinir l'extrémité, sans en changer la longueur :

- de l'impasse du Moulin, avec pour nouvelle extrémité 3 mètres après le 2ème poteau de l'entrée de la propriété à droite,

- de la voie de Fin Blé, avec pour nouvelle extrémité 8 mètres après le dernier angle du grillage de la propriété à gauche,

- du chemin du Pavé, avec pour nouvelle extrémité 10 mètres après le 2ème poteau de l'entrée de la propriété à gauche,

- de l'impasse du Grand Chemin, avec pour nouvelle extrémité le 1er poteau du dernier portail à droite,

- de la rue du Stade, avec pour nouvelle extrémité le prolongement du mur à droite,

- de la rue du Cimetière, avec pour nouvelle extrémité le dernier angle du cimetière,

- de la rue de l'Église, avec pour nouvelle extrémité 2 mètres après le 2ème poteau du portail à droite,

- de la rue du Riot, avec pour nouvelle extrémité 10 mètres avant le dernier angle de la propriété n°19,

de classer l'ensemble des voies inscrites au tableau général de classement de la voirie communale ainsi que sur le plan correspondant,

Portant le linéaire total du domaine public communal de 5030 mètres (2010) à 5668 mètres, conformément au tableau général de classement annexé à la présente délibération,

DIT que cette délibération annule et remplace toutes les délibérations de classement de voirie dans le domaine public communal précédentes,

CHARGE Madame le Maire de notifier la présente décision aux différents organismes concernés.

### **Objet: Redevance d'occupation de France Télécom 2015 .**

Le Conseil Municipal fixe le barème de la **redevance 2015** au tarif maximum :

-	Artères de communication en sous-sol :	40.25 € x 5,522 km =	222.26 €
-	Artères de communication aériennes :	53.66 € x 1,562 km =	83.82 €
-	Emprise au sol :	26.83 € x 1,14 m <sup>2</sup> =	30.59 €
		<b>TOTAL :</b>	<b>336.67 € arrondi à 337.00 €</b>

### **Objet: Modification du règlement du terrain de tennis .**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'elle a reçu une demande de personnes extérieures à la commune souhaitant avoir accès au terrain de tennis.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2011 établissant le règlement intérieur du terrain de tennis de la commune,

Considérant que ce règlement ne prévoit pas l'utilisation du terrain de tennis par des personnes extérieures à la commune, Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer quant à la demande reçue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE que les personnes extérieures à la commune souhaitant avoir accès au terrain de tennis devront s'acquitter d'une somme de 25.00 € pour une saison, payable par chèque à l'ordre du Trésor Public,

PRECISE que cette somme est incompressible, quelle que soit la date à laquelle la clé du terrain sera demandée, et qu'elle ne dispense pas les demandeurs de remettre un chèque de caution de 50.00 € en échange de la clé,

## SEANCE DU 13 AVRIL 2015

### Objet : Compte Administratif 2014 de la Commune .

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René EFLIGENIR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Mme Isabelle TRIPIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	29 889.83			157 839.50	29 889.83	157 839.50
Opérations exercice	41 341.48	50 761.07	300 430.16	338 649.86	341 771.64	389 410.93
<b>Total</b>	<b>71 231.31</b>	<b>50 761.07</b>	<b>300 430.16</b>	<b>496 489.36</b>	<b>371 661.47</b>	<b>547 250.43</b>
Résultat de clôture	20 470.24			196 059.20		175 588.96
Restes à réaliser	16 882.99				16 882.99	
<b>Total cumulé</b>	<b>37 353.23</b>			<b>196 059.20</b>	<b>16 882.99</b>	<b>175 588.96</b>
Résultat définitif	37 353.23			196 059.20		158 705.97

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Objet : Compte de Gestion 2014 de la Commune .

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle TRIPIER, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de 2014 au BP 2015 de la Commune .

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 196059.20 €**,

à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement au 31 décembre 2014 au Budget Primitif 2015 de la Commune comme suit :

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de  
financement de la section investissement compte 1068 : 37353.23 €

Solde disponible affecté à l'excédent reporté (002) : 158705.97 €

## **Objet : Budget Primitif 2015 de la Commune .**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2015 de la Commune :

### Section de fonctionnement :

Equilibré en recettes et dépenses à :479 559.00 €

### Section d'investissement :

Equilibré en recettes et dépenses à :240 443.00 €

## **Objet : Compte Administratif 2014 du Service des Eaux .**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René EFLIGENIR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Mme Isabelle TRIPIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 173.47		68 475.84		70 649.31
Opérations exercice	27 993.04	20 511.54	28 923.26	46 212.41	56 916.30	66 723.95
<b>Total</b>	<b>27 993.04</b>	<b>22 685.01</b>	<b>28 923.26</b>	<b>114 688.25</b>	<b>56 916.30</b>	<b>137 373.26</b>
Résultat de clôture	5 308.03			85 764.99		80 456.96
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>	<b>5 308.03</b>			<b>85 764.99</b>		<b>80 456.96</b>
Résultat définitif	5 308.03			85 764.99		80 456.96

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **Objet : Compte de Gestion 2014 du Service des Eaux .**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle TRIPIER, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de 2014 au BP 2015 du Service des Eaux .**

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 85764.99 €**,

à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement au 31 décembre 2014 au Budget Primitif 2015 du Service des Eaux comme suit :

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section investissement compte 1068 : 5308.03 €

Solde disponible affecté à l'excédent reporté (002) : 80456.96 €

## **Objet : Budget Primitif 2015 du Service des Eaux .**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2015 du Service des Eaux :

Section de fonctionnement :

Equilibré en recettes et dépenses à :115 745.00 €

Section d'investissement :

Equilibré en recettes et dépenses à :71 029.00 €

## **Objet : Vente matériel CPI .**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 mars 2013 décidant la dissolution du Corps de Première Intervention d'Ossey-les-Trois-Maisons,

Considérant la proposition en date du 31 mars 2015 de la commune d'Orvilliers-Saint-Julien concernant le rachat, pour la somme de 350.00 €, du matériel suivant :

- 4 tuyaux de diamètre de 45,
- 4 casques anciens,
- 1 combinaison « guêpe »,
- 5 blousons en cuir,
- 1 textile feu,
- 5 cagoules,
- 8 vestes F1 (ancienne génération),
- 8 pantalons,
- 4 képis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de vendre le matériel susmentionné à la commune d'Orvilliers-Saint-Julien pour la somme de 350.00 €.

## **SEANCE DU 25 MARS 2015**

### **Objet : Travaux à l'école élémentaire - choix d'entreprises .**

Par délibération en date du 24 septembre 2014, le Conseil Municipal avait décidé de faire réaliser les travaux de mise en accessibilité et d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment accueillant l'école élémentaire. Le Conseil avait fixé l'enveloppe financière de ces travaux à 89 999.00 € HT et chargé Madame le Maire de contacter des entreprises pour obtenir des devis.

Madame le Maire présente les devis reçus :

→ pour les menuiseries intérieures,

faux-plafonds et cloisons :	Entreprise ASTEL :	46 027.50 € HT	55 233.00 € TTC
	Entreprise MILLARD :	15 080.60 € HT	18 096.72 € TTC

→ pour les menuiseries extérieures et volets :	Entreprise ASTEL :	48 646.86 € HT	58 376.23 € TTC
	Entreprise MILLARD :	36 486.28 € HT	43 783.54 € TTC
→ pour la maçonnerie :	Entreprise DEVINAT :	8 653.50 € HT	10 384.20 € TTC
	Entreprise DUBREUILLE :	4 499.81 € HT	5 399.77 € TTC
→ pour l'électricité :	Entreprise BIONAZ :	9 464.40 € HT	11 357.28€ TTC
	Entreprise COURTIN & FILS :	8 369.52 € HT	10 043.42 € TTC
→ pour la plomberie :	Entreprise COURTIN & FILS :	3 006.66 € HT	3 607.99 € TTC
→ pour la peinture :	Entreprise BROGGI :	11 550.43 € HT	13 860.52 € TTC
	Entreprise MELLIER :	9 645.00 € HT	11 574.00 € TTC

Madame le Maire propose également le devis du cabinet d'expertise SOCOTEC de Troyes, pour une assistance et une vérification techniques concernant ces travaux :

2 460.00 HT	2 952.00 € TTC
-------------	----------------

Le Conseil Municipal définit les critères de sélection à prendre en compte pour le choix des entreprises :

- prix le plus bas,
- disponibilité et capacité à réaliser les travaux dans les délais impartis (selon les effectifs de l'entreprise).

Les conseillers étudient les devis présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIENT les devis suivants :

→ pour les menuiseries intérieures, faux-plafonds et cloisons :	Entreprise MILLARD :	15 080.60 € HT	18 096.72 € TTC
→ pour les menuiseries extérieures et volets :	Entreprise MILLARD :	36 486.28 € HT	43 783.54 € TTC
→ pour la maçonnerie :	Entreprise DUBREUILLE :	4 499.81 € HT	5 399.77 € TTC
→ pour l'électricité :	Entreprise COURTIN & FILS :	8 369.52 € HT	10 043.42 € TTC
→ pour la plomberie :	Entreprise COURTIN & FILS :	3 006.66 € HT	3 607.99 € TTC
→ pour la peinture :	Entreprise BROGGI :	11 550.43 € HT	13 860.52 € TTC
<u>TOTAL :</u>		78 993.30 € HT	94 791.96 € TTC

ACCEPTTE le devis du cabinet d'expertise SOCOTEC :	2 460.00 € HT	2 952.00 € TTC
--	---------------	----------------

**Soit un total de dépenses de 81 453.30 € HT 97 743.96 € TTC**

AUTORISE Madame le Maire à signer les devis retenus et à prendre toute disposition nécessaire relative à la bonne exécution de ce dossier,

DECIDE d'inscrire ces dépenses au budget 2015 de la commune,

CHARGE Madame le Maire de contacter les entreprises choisies pour leur notifier que leur proposition a été retenue et d'informer les autres entreprises du rejet de leur offre.

### **Objet : Souscription emprunt à taux fixe pour travaux école élémentaire .**

Vu le Code Général des Collectivités, notamment son article L2336-3,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2014 décidant de recourir à un emprunt pour financer les travaux de mise en accessibilité et d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment accueillant l'école élémentaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2015 par laquelle l'assemblée a choisi les entreprises qui seront amenées à effectuer les travaux sus-mentionnés pour un montant total de 97 743.96 € TTC,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au Maire,

Madame le Maire présente les propositions financières de différents établissements financiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine-Champagne-Ardenne, un emprunt d'un montant de 95 000.00 € au Taux Fixe de 1.43%, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt Moyen Long Terme d'une durée de 96 mois

- Taux Fixe 1.43 % - Echéances annuelles constantes
- Profil d'amortissement : Progressif
- Frais de dossier : 150 €

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous contrats à intervenir concernant cet emprunt.

### **Objet : Déplacement du coffret électrique de la salle des fêtes .**

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a fait réaliser un devis à ERDF pour déplacer le coffret électrique qui se situe actuellement sur le parking de la salle des fêtes, le long du chemin de la Ligne.

Ce coffret, en mauvais état, est entouré de quatre plots en pierre reconstituée qui sont régulièrement heurtés et poussés par des véhicules qui ne les ont pas vus.

Madame le Maire présente la proposition d'ERDF d'un montant de 2 024.40 € TTC qui consisterait à modifier le raccordement électrique de ce coffret pour qu'il soit installé contre le mur de la salle. Elle explique qu'il faudra également faire creuser une tranchée pour enterrer les câbles de l'emplacement actuel jusqu'au nouvel emplacement et prévoir de faire recouvrir cette tranchée d'enrobé. Le coût pour l'ensemble de ces travaux est estimé à 3 500.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire réaliser ces travaux et autorise Madame le Maire à signer le devis d'ERDF.

### **Objet : Anciennes tables de la salle des fêtes .**

La commune venant d'acquérir 24 nouvelles tables pour la salle des fêtes, la question a été posée de savoir si une partie des anciennes tables devait être vendue.

Madame le Maire informe les conseillers qu'il ne reste que 15 anciennes tables en bon état.

Le Conseil Municipal, considérant que celles-ci sont utiles à la commune notamment lors de manifestations organisées à l'extérieur, à l'unanimité, décide de ne pas vendre les anciennes tables de la salle des fêtes.

### **Objet : Lettre recommandée de Madame Delphine BENNAR**

Madame le Maire informe les Conseillers qu'elle a reçu une lettre recommandée de Madame Delphine BENNAR : Habitant à côté du terrain de rugby, elle reçoit régulièrement des ballons dans son jardin et les joueurs enjambent son grillage pour les récupérer. Madame BENNAR demande la mise en place d'un grillage haut entre son jardin et le terrain de rugby.

## **SEANCE DU 3 JUIN 2015**

### **Objet: Achat de trois parcelles de terrain chemin du Pavé .**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'il a été découvert que la canalisation d'eau longeant le chemin du Pavé a été posée en limite du domaine public, trop près des propriétés appartenant actuellement à la SCI du Pavé, à Monsieur GRISART et Madame MARNAT ainsi qu'à Mesdames ROTHLSBERGER.

Il a donc été proposé à ces propriétaires le rachat par la commune d'une bande de terrain d'environ un mètre de large sur toute la longueur de leur propriété le long du chemin du Pavé, au prix de 20 € le m<sup>2</sup> (prix auquel les propriétaires ont acheté leur terrain).

Les propriétaires concernés ayant donné leur accord pour ce rachat, Madame le Maire propose donc aux Conseillers Municipaux d'approuver l'acquisition des parcelles suivantes :

Nom du propriétaire	N° de parcelle que la commune souhaite acquérir	Superficie de la parcelle arrondie au mètre près
SCI du Pavé	ZL 191 (issue de la parcelle ZL 178)	90
Indivision GRISART	ZL 192 (issue de la parcelle ZL 179)	38
Indivision ROTHLSBERGER	ZL 195 (issue de la parcelle ZL 180)	61

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve l'acquisition des parcelles sus-mentionnées au prix de 20 € le m<sup>2</sup>,
- accepte que la commune prenne à sa charge les frais de géomètre et de notaire afférents,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif 2015,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Objet: Décision Modificative N°1/2015 du BP 2015 de la commune .**

Vu la demande de la Sous-Préfecture de Nogent-sur-Seine en date du 20 mai 2015,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les sommes inscrites au budget 2015 de la commune concernant les amortissements auraient dû être identiques en dépenses et en recettes et que, par conséquent, il convient de procéder au réajustement des comptes concernés. Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTE S
023	Virement à la section d'investissement	-2.00	
6068	Autres matières et fournitures	2.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTE S
021	Virement de la section de fonctionnement		-2.00
28041582 (04)	GFP : Bâtiments, installations		2.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative N°1/2015 du BP 2015 de la commune.

### **Objet: Décision Modificative N° 1/2015 du BP 2015 du service des eaux .**

Vu la demande de la Sous-Préfecture de Nogent-sur-Seine en date du 20 mai 2015,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les sommes inscrites au budget 2015 du service des eaux concernant les amortissements auraient dû être identiques en dépenses et en recettes et que, par conséquent, il convient de procéder au réajustement des comptes concernés. Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023	Virement à la section d'investissement	-5.00	
6068	Autres matières et fournitures	5.00	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		1.00
7011	Eau		-1.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

  

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021	Virement de la section de fonctionnement		-5.00
2813 (040)	Constructions		1.00
28156 (040)	Matériel spécifique d'exploitation		1.00
28158 (040)	Autres matériels, outillage technique		1.00
2818 (040)	Autres immobilisations corporelles		2.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative N°1/2015 du BP 2015 du service des eaux.

### **Objet: Demandes de subvention pour l'Association des Ecoles d'Ossey .**

Par délibération en date du 4 mars 2015, le Conseil Municipal avait attribué à différentes associations les subventions communales pour l'année 2015. Deux demandes de subvention ayant été oubliées, Madame le Maire les présente à l'assemblée :

- Monsieur Pascal GUILLAUME, Directeur des écoles d'Ossey, demande si, comme les années précédentes, la commune, peut prendre en charge 50 % du prix des entrées de piscine de l'année scolaire 2014-2015.
- Monsieur Pascal GUILLAUME demande également si la commune peut attribuer une aide financière pour le voyage à Guédelon auquel 33 élèves de l'école élémentaire ont participé du 23 au 27 mars 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge de 50 % du prix des entrées de piscine de l'année scolaire 2014-2015 (le montant exact de la subvention ne pouvant être défini que lorsque les séances de piscine seront terminées (facturation selon le nombre d'élèves effectivement présents à chaque séance), la subvention sera versée sur présentation de la facture ou du titre que l'école aura reçu) ; Décide d'octroyer une aide de 50 € par élève ayant participé au voyage à Guédelon, soit au total 1 650.00 €.

Ces deux subventions seront versées sur le compte de l'Association des Ecoles Maternelle et Elémentaire d'Ossey.

### **Objet: Repas du 13 juillet 2015 .**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas demander de participation financière aux habitants d'Ossey pour le repas populaire du 13 juillet 2015 et choisit de conserver les mêmes tarifs qu'en 2014 pour les personnes extérieures au village, à savoir :

- enfants jusqu'à 12 ans révolus : 7 €
- jeunes à partir de 13 ans et adultes : 14 €

### **Objet: Demande de stage .**

Madame le Maire explique aux Conseillers Municipaux qu'elle a reçu une demande de Monsieur Didier VELUT pour effectuer dans la commune un stage de formation professionnelle intitulé « Formation courte AGEFIPH – EMERGENCE » et agréé par la Région Champagne-Ardenne. Il s'agit d'un stage pratique non-rémunéré de quatre semaines en qualité d'ouvrier polyvalent d'entretien qui se déroulerait du 15 juin au 10 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable pour le stage de Monsieur Didier VELUT, autorise Madame le Maire à signer la convention de stage avec le groupe ADPS et donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce stage.

# Retour sur le début de l'année 2015



## LES VŒUX DU MAIRE.

S Madame Tripier présente ses vœux à l'assemblée, dans un climat un peu pesant suite aux attentats Parisiens.



image d'archive

## COURSE CYCLISTE

Le dimanche 24 mai, 18e édition du prix cycliste du comité de l'Aube FSGT. Cette belle épreuve a regroupé comme chaque année une centaine de coureurs venus de la région et des départements limitrophes.

## FEUX DE LA SAINT-JEAN

Le comité des fêtes peut encore se réjouir cette année, les festivités des feux de la Saint-Jean ont encore attiré du monde, petits et grands ont été ravis et se sont bien amusés





## LES CONSEILLERS MUNICIPAUX A L'OUVRAGE.

Comme dans de nombreuses communes alentours, cette année se sont vos conseillers municipaux qui ont fleuri le village. Quelques changements ont été apportés aux massifs pour faciliter le nettoyage et limiter les arrosages.



La place Gallix



Salle des fêtes.

Des travaux nécessitaient de la main d'œuvres et du matériel spécifique. Les conseillers se sont alors réunis pour réaliser la pose de barrières et de bancs à la salle des fêtes, quelques travaux d'agrément et de nettoyage ont aussi été menés.





L'équipe municipale vous souhaite de passer un bel été.

Directeur de publication : Isabelle Tripier  
IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique